



---

## **PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 mai 2024**

Présents : Mrs BARAT Vincent, DESCHATRETTE Frédéric, VILLAIN Guillaume, ANCEAUX Christophe, BENOIST Thierry, RENARD Emmanuel, ROTSAERT Olivier et Mmes DESLIENS Sylvie, BORTOLOTTI Edwige, BATIS Anne-Sophie, BENOIT Isabelle, PATENÈRE Mireille et PILLIET Corinne

Absent excusé :  
Néant

Absentes non excusées : Melle PINGUET Camille et Mme PINIAU Cindy

A été nommé secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés : Monsieur ANCEAUX Christophe

**Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité**

### **Ordre du jour**

- ✚ Tirage au sort des membres du jury d'assises
- ✚ Délibération dénonciation de la convention du Département pour le point lecture
- ✚ Délibération attribution de subventions pour les voyages scolaires de fin d'année
- ✚ Délibération pour l'étude du projet éolien
- ✚ Questions diverses

### **1 Tirage au sort des membres du Jury d'assises**

Le Conseil Municipal, sous le Présidence de Monsieur BARAT Vincent a procédé, au tirage au sort, (à partir de la liste électorale) des trois représentants de la commune de SAINT-AUBIN qui pourront siéger au palais de justice au greffe de la cour d'assises

en tant que membres du jury en 2025. Après tirage au sort, Mme VARALDO Elodie, Monsieur JULLIEN Frédéric et Monsieur JACQUEMET Daniel ont été désignés.

## **2 Délibération dénonciation de la convention du Département pour le point lecture**

Monsieur le Maire explique qu'au vu du peu de fréquentation du point lecture (1 personne par mois) de notre commune, il serait opportun d'arrêter cette activité et de dénoncer la convention du Département qui nous permettait d'avoir un fonds de livres déposé 2 fois par an par un bibliobus du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire explique, qu'une kinésithérapeute de Nogent sur Seine est à la recherche d'un local pour exercer. Aussi, en lieu et place de cette mise à disposition de livres faite aux administrés, ce bâtiment communal pourrait donc lui être proposé moyennant un loyer mensuel qui serait (après divers calculs) de 625€, toutes charges comprises à l'exception du branchement de la fibre et de l'abonnement internet. La commune bénéficierait donc d'un supplément de recettes et la non négligeable opportunité d'avoir un kinésithérapeute au sein du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité de ses membres présents la dénonciation de la convention départementale et autorise Monsieur le Maire à proposer ce bâtiment communal à la Kinésithérapeute de Nogent sur Seine.

## **3 Délibération attribution de subvention pour les voyages scolaires de fin d'année.**

Madame Sylvie DESLIENS donne lecture des différents projets de sorties scolaires de la maternelle et de la primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une somme de 10€ par enfant pour les sorties d'une journée et de 80€ par enfant pour la classe de Mme BRIQUET Carine qui part 3 jours à Caen à 12 voix pour et 1 abstention (M. Frédéric DESCHATRETTE).

## **4 Délibération pour l'étude du projet éolien.**

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant le souhait de la commune de développer les énergies renouvelables sur son territoire et expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par la société ESCOLFI, spécialisée en développement de projet d'énergies renouvelables, pour l'étude et la réalisation d'un parc éolien. Préalablement au vote des membres du Conseil Municipal, la société ESCOFI a présenté son projet lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2023.

Le projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien, dont la production d'énergie électrique serait évacuée sur le réseau.

Au préalable, des études sont nécessaires pour :

- S'assurer de la faisabilité du projet.
- Concevoir le projet (y compris les équipements nécessaires à son raccordement au réseau électrique) en fonction des contraintes environnementales et techniques.



- Monsieur le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient, directement ou indirectement pour eux même comme pour leurs proches, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatifs au projet.

En conséquence de quoi, M. Thierry BENOIST et M. Guillaume VILLAIN étant dans cette situation n'ont pas donné leur avis, pas pris part au débat ni à la délibération concernant l'émission de l'avis et l'autorisation donnée à ESCOFI cités dans le titre, ainsi que dans l'autorisation donnée à Monsieur le Maire. Le temps du débat et de la délibération, ces conseillers ont quitté la salle du Conseil Municipal. Les conditions de quorum demeurant réunies, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 10 voix pour, 1 voix contre (Mme Isabelle BENOIT) et 2 abstentions, émet un avis favorable à l'implantation du projet sur le territoire de la commune tel que celui-ci à été présenté en séance.

### Questions diverses

Monsieur Olivier ROTSAERT informe le Conseil Municipal qu'il veut bien s'occuper de demander les devis pour chiffrer la réhabilitation du point lecture en cabinet de kinésithérapeute. Validé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Séance levée à 22h30

Le Maire  


Le secrétaire  


